

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de ROCHENFORT

CANTON
de ROYAN

ÉTAT FRANÇAIS

Commune de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du VINGT-QUATRE AOUT 1945.

OBJET :
TAXE LOCALE

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

8

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante-cinq 25 du mois
d'Août, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur le Dr. DOMECQ, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 1945.

Etaient présents : MM le Dr. Domecq, Dasseux,
Rochederenx, Regazzoni, Bouchet, Arrivé,
Dr. Baudet.

Excusés :
~~MM~~ MM. adame Parizet, MM. Thomas, Monte-
beyrie, Savignac, Nadal, Roy, Bignonnet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Arrivé, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Monsieur le Maire donne connaissance de
la circulaire du Ministre de l'Intérieur, en
date du 4 Juin 1944, instituant une taxe
locale sur les ventes au détail;

Le Conseil vote le principe de la taxe
et fixe le taux à 1%.

Approuvé
(effet du 1^{er} oct. 1945)

La Rochelle, le 22 sept. 1945

Le Maire,

.....

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents à
la séance.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêché
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

17